

## Programme de bourses d'excellence pour les études doctorales et les recherches postdoctorales en hautes technologies

### I.Contexte

Lancé en 1992, le Programme de bourses d'excellence offre des bourses pour des études supérieures dans des universités et des institutions de renom spécialisées dans les hautes technologies.

### II.Objectif

L'objectif du programme est de développer des ressources humaines techniquement qualifiées dans les pays membres de la banque en offrant des bourses à des universitaires et chercheurs prometteurs et talentueux pour entreprendre des études et des recherches avancées dans les domaines des sciences appliquées et des hautes technologies nécessaires au développement des pays membres. Il s'agit principalement de :

- Développer des ressources humaines techniquement qualifiées dans les pays membres.
- Renforcer les capacités scientifiques, technologiques et de recherche ainsi que le potentiel des universitaires et des chercheurs dans les pays membres.
- Aider à répondre aux besoins nationaux en matière de science et de technologie.
  
- Renforcer les capacités scientifiques, technologiques et de recherche des institutions des pays membres.

### III.Concept

L'idée est de répondre aux besoins des pays membres dans les domaines de la science et de la technologie qui sont essentiels à leur développement, en renforçant le potentiel scientifique, technologique et de recherche de leurs universitaires, chercheurs et institutions. Les boursiers sont censés retourner dans leurs pays et institutions pour mettre à profit leurs nouvelles connaissances techniques, au service du développement de leur pays.

### IV.Filières

Le programme couvre les études et la recherche à deux niveaux, à savoir (i) un doctorat de trois ans ou 36 mois et (ii) les recherches postdoctorales de 6 à 12 mois. Leur durée est conforme aux normes et pratiques internationales.

Les filières et les matières sont déterminées par le besoin direct et l'objectif qui est de répondre aux besoins de développement des pays en matière de science et de technologie. Les besoins sont classés selon les justifications précises, à savoir (i) le manque d'expertise, (ii) la science émergente, (iii) la résolution de problèmes, et (iv) la gestion de la science.

À titre indicatif, une liste générale de 17 filières est fournie ci-dessous. Toutefois, lorsque la filière est choisie parmi cette liste, elle doit se justifier par sa pertinence et sa valeur par rapport aux besoins de développement du pays et relever de l'une des quatre catégories susmentionnées.

- Laser et fibres optiques
- Conducteurs et semi-conducteurs
- Science des polymères
- Génie génétique/biotechnologie
- Science/ingénierie nucléaire

- Électronique/microélectronique/télécommunications
- Informatique (CAO/CAM comprises)
- Énergies renouvelables/technologie des carburants
- Hydrologie/ressources en eau
- Métallurgie
- Génie chimique/sciences des matériaux
- Médecine/pharmacie
- Agriculture/technologie de conservation alimentaires
- Ingénierie des systèmes
- Science/technologie spatiales
- Technologie de préservation de l'environnement
- Gestion et innovation technologiques (uniquement pour les recherches postdoctorales)

#### V.Lieu d'étude

La priorité est accordée aux candidats au doctorat qui ont été admis dans des universités ayant conclu un accord de coopération avec la banque, telles que les universités Cambridge, Oxford, Queen Mary, l'Université de Londres au Royaume-Uni, les universités réputées de Malaisie, de Türkiye, et l'université Makerere en Ouganda.

Les candidats retenus pour les études doctorales doivent être admis dans l'une des universités réputées des pays membres de la banque figurant parmi les 1 000 premières du classement du *Times Higher Education Supplement* (THES) ou du classement QS des universités mondiales.

Les candidats retenus pour les recherches postdoctorales sont invités à mener leur projet de recherche dans les centres d'excellence des pays membres de la banque qui disposent des installations et de l'équipement nécessaires pour les projets de recherche de pointe.

#### VI.Éligibilité

Le programme s'adresse uniquement aux universitaires des pays membres qui sont rattachés à des institutions pédagogiques, scientifiques et technologiques et à des centres de recherche dans leur pays d'origine et qui œuvrent activement au développement scientifique et technologique de leur pays.

Le programme n'accorde pas que des bourses à des individus, mais à des personnes appartenant à des institutions, lesquelles sont des partenaires du programme. Les candidats prometteurs et talentueux sont parrainés et désignés par leurs institutions et acceptés, en fonction des besoins scientifiques et de développement de leur pays, par les bureaux des gouverneurs de la banque.

Pour être éligibles, les candidats au programme de bourses d'excellence doivent remplir les critères ci-après :

- Être âgés de (a) 35 ans au plus pour les études doctorales et (b) 40 ans au plus pour les recherches postdoctorales.
- Être titulaires d'une maîtrise en sciences pour les études doctorales et d'un doctorat pour les recherches postdoctorales dans un des domaines scientifiques ou technologique énumérés dans le programme.
- Avoir obtenu des résultats académiques supérieurs à la moyenne (mention « très bien »).

- Maîtriser la langue de l'établissement d'études et être capables de mener des travaux scientifiques dans cette langue.
- Avoir une expérience professionnelle ou en recherche d'au moins deux ans pour les études doctorales ou cinq ans pour les recherches postdoctorales dans la spécialité demandée.
- Avoir fait paraître des publications et des travaux de recherche dans le domaine demandé.
- Avoir un projet d'étude ou de recherche dans l'un des domaines énoncés dans la liste des filières approuvées, dont la pertinence scientifique et en termes de développement pour le pays est clairement démontrée dans une proposition de recherche approuvée par l'institution de tutelle qui a présenté la candidature.
- Les candidats aux recherches postdoctorales qui ont acquis une expérience postdoctorale ailleurs que dans leur pays au cours des deux dernières années ne sont pas éligibles.
- Ne pas être un employé de la banque, un membre du Conseil des Directeurs exécutifs (Conseil d'administration de la banque) ou son suppléant, un employé même à durée déterminée ou en qualité de consultant pour le compte du Groupe de la banque, ou un parent proche des personnes susmentionnées, de sang ou d'adoption, le terme « parent proche » étant défini comme la mère, le père, la sœur, la demi-sœur, le frère, le demi-frère, le fils, la fille, la tante, l'oncle, la nièce, ou le neveu.

**Notes :**

- La bourse complète toute autre source d'aide financière dont bénéficierait l'étudiant, sans faire double emploi. Si la bourse lui est attribuée, il doit informer la banque séance tenante de ce qu'il en dispose d'une autre.
- La candidature ou l'obtention d'un avis favorable de l'établissement d'enseignement ne signifie pas que la bourse a été accordée au candidat. Par conséquent, il ne doit prendre aucune mesure concernant son emploi ou autre, tant que la banque ne l'a pas notifié de l'attribution de la bourse.

**VII.Prestations et facilités**

Pour les candidats retenus, la bourse couvre :

- Les frais de scolarité payables directement à l'université.
- L'allocation mensuelle proportionnelle au coût de la vie dans le pays d'études, sur la base du statut d'une personne seule.
- Une assurance médicale relevant du régime d'assurance maladie de l'université.
- La préparation de thèses et d'articles scientifiques.
- L'indemnité de participation à des conférences pour les doctorants.
- Un billet d'avion aller-retour pour les boursiers étudiant à l'étranger.
- Une indemnité d'installation pour les boursiers des études de doctorat étudiant à l'étranger.
- La bourse ne couvre pas :
- Les frais de demande de visa.

- Les frais de déplacement et de prise en charge des membres de la famille d'un boursier.
- Les cours ou formations hors programme d'études.
- Les cours de langue non prévus par le programme d'études.
- Les déplacements supplémentaires pendant le programme d'études.
- Les dépenses liées à la recherche, aux supports pédagogiques supplémentaires, aux excursions, à la participation à des ateliers ou séminaires, à des programmes d'échange, à des conférences ou à des stages.
- Les équipements pédagogiques comme l'ordinateur.
- Les frais de permis de séjour.

### **VIII.Obligations des boursiers**

Les boursiers doivent :

- Signer une déclaration sur l'honneur attestant de leur engagement à poursuivre leurs études, regagner leurs pays à la fin de leurs études, et à continuer à travailler et à servir la science, la technologie et le développement de leurs pays pendant au moins deux fois la durée de leurs études dans le cadre du programme.
- Se consacrer à leurs études à temps plein et sans interruption et fournir régulièrement à la banque des rapports sur leurs études et activités.
- Ne pas solliciter ni accepter d'autres bourses ni rémunération pendant les études dans le cadre du programme, qui pourraient interférer avec les études ou rendre difficile l'accomplissement de leurs autres obligations, sauf accord écrit de la banque.
- Respecter les lois du pays d'études et maintenir une bonne conduite personnelle et professionnelle conforme aux règles, règlements et objectifs du programme et à la mission générale de la banque en tant qu'institution islamique.

### **IX.Rôle des établissements de parrainage**

Mus par le même dessein que la banque, ces établissements sont censés :

- Sélectionner les candidats, les aider à compiler leurs dossiers et à obtenir l'aval des autorités locales.
- Aider les candidats à préparer leur départ, les mettre en congé d'études, et les accompagner dans leurs recherches.
- Faciliter la réinsertion des étudiants diplômés et pourvoir à leurs besoins de recherche et en équipement.

### **X.Rôle des bureaux des gouverneurs de la banque**

Les bureaux des gouverneurs lancent l'appel à candidature et sont censés :

- Annoncer le programme, aussi largement que possible, dans les communautés scientifiques et de recherche nationales.
- Informer les institutions scientifiques et de recherche compétents ainsi que les universitaires nationaux intéressés.

- Valider les candidatures pré-sélectionnées dans les filières proposées qui sont cruciales pour le développement national.

## XI. Liste des pays membres éligibles

- |                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| 1. Afghanistan          | 31. Maldives            |
| 2. Albanie              | 32. Mali                |
| 3. Algérie              | 33. Mauritanie          |
| 4. Azerbaïdjan          | 34. Maroc               |
| 5. Bahreïn              | 35. Mozambique          |
| 6. Bangladesh           | 36. Niger               |
| 7. Bénin                | 37. Nigéria             |
| 8. Brunei Darussalam    | 38. Oman                |
| 9. Burkina-Faso         | 39. Pakistan            |
| 10. Cameroun            | 40. Palestine           |
| 11. Tchad               | 41. Qatar               |
| 12. Comores             | 42. Arabie saoudite     |
| 13. Côte d'Ivoire       | 43. Sénégal             |
| 14. Djibouti            | 44. Sierra Leone        |
| 15. Égypte              | 45. Somalie             |
| 16. Gabon               | 46. Soudan              |
| 17. Gambie              | 47. Suriname            |
| 18. Guinée              | 48. Syrie               |
| 19. Guinée-Bissau       | 49. Tadjikistan         |
| 20. Guyana              | 50. Togo                |
| 21. Indonésie           | 51. Tunisie             |
| 22. Iran                | 52. Türkiye             |
| 23. Irak                | 53. Turkménistan        |
| 24. Jordanie            | 54. Ouganda             |
| 25. Kazakhstan          | 55. Émirats arabes unis |
| 26. Koweït              | 56. Ouzbékistan         |
| 27. République kirghize | 57. Yémen               |
| 28. Liban               |                         |
| 29. Libye               |                         |
| 30. Malaisie            |                         |

## Programme de bourses de maîtrise en sciences

### I. Contexte

En 1998, la banque a lancé le Programme de bourses de maîtrise en sciences et technologie en faveur des pays membres les moins avancés.

### II. Objectif

Le programme vise à aider les pays membres les moins avancés à développer leurs ressources humaines dans les domaines des sciences et de la technologie, tous deux incontournables pour leur développement socioéconomique. Il vise particulièrement à :

- Augmenter le nombre de techniciens de niveau intermédiaire dans les 20 pays membres les moins avancés, mesure nécessaire pour le développement, le transfert et la maintenance efficaces de la technologie.
- Améliorer l'accès des pays membres aux opportunités offertes en matière d'éducation au titre des initiatives de la banque pour le renforcement du capital humain, d'où l'élaboration de ce programme spécial adapté à leur situation et à leurs besoins.
- Outiller les étudiants des pays membres les moins avancés pour qu'ils puissent participer au programme de bourses d'excellence de la banque pour les études en hautes technologies.

### III. Filières

La bourse couvre deux ans d'études, pour l'obtention de la maîtrise. Les études peuvent être sous la forme de cours, de recherches ou de la combinaison des deux. En tout état de cause, la maîtrise doit être obtenue dans le délai de deux ans.

À ce titre, les étudiants éligibles postulent uniquement en sciences, ingénierie, technologie et médecine ou sciences médicales.

### IV. Lieu d'étude

Le candidat sélectionné doit être inscrit dans l'une des universités des pays membres de la banque figurant parmi les 1 000 premières du classement du *Times Higher Education Supplement* (THES). Veuillez consulter le site web : <http://www.timeshighereducation.co.uk/world-university-rankings>  
La priorité sera accordée aux candidats admis dans des universités des pays membres ayant conclu un accord de coopération avec la banque, notamment la Malaisie, le Maroc, la Tunisie, la Türkiye et l'Ouganda.

### V. Éligibilité

Le candidat doit répondre aux critères d'éligibilité ci-après :

- Être ressortissant de l'un des 20 pays membres les moins avancés.
- Être âgé de moins de 30 ans à la date de clôture des demandes.
- Être titulaire d'une licence ou d'un diplôme équivalent en sciences et technologie.
- Avoir un niveau académique supérieur à la moyenne.
- Être parrainé par une institution scientifique, académique ou de recherche nationale.
- Maîtriser la langue de l'établissement d'études et être capables de mener des travaux scientifiques dans cette langue.
- Maîtriser la langue de l'établissement d'études et être capable de mener des travaux scientifiques dans cette langue.
- Ne pas être un employé de la banque, un membre du Conseil des Directeurs exécutifs (Conseil d'administration de la banque) ou son suppléant, un employé même à durée déterminée ou en qualité de consultant pour le compte du Groupe de la banque, ou un parent proche des personnes susmentionnées, de

sang ou d'adoption, le terme « parent proche » étant défini comme la mère, le père, la sœur, la demi-sœur, le frère, le demi-frère, le fils, la fille, la tante, l'oncle, la nièce, ou le neveu.

**Notes :**

- La bourse complète toute autre source d'aide financière dont bénéficierait l'étudiant, sans faire double emploi. Si la bourse lui est attribuée, il doit informer la banque séance tenante de ce qu'il en dispose d'une autre.
- La candidature ou l'obtention d'un avis favorable de l'établissement d'enseignement ne signifie pas que la bourse a été accordée au candidat. Par conséquent, il ne doit prendre aucune mesure concernant son emploi ou autre, tant que la banque ne l'a pas notifié de l'attribution de la bourse.

**VI.Prestations et facilités**

La bourse couvre :

- Les frais de scolarité payables directement à l'université.
- L'allocation mensuelle proportionnelle au coût de la vie dans le pays d'études.
- Les frais médicaux dans les hôpitaux universitaires ou public local.
- L'indemnité de préparation de thèse.

Un billet d'avion aller-retour en début et en fin des études et l'indemnité d'installation pour les étudiants qui étudient à l'étranger.

La bourse ne couvre pas :

- Les frais de demande de visa.
- Les frais de déplacement et de prise en charge des membres de la famille d'un boursier.
- Les cours ou formations hors programme d'études.
- Les cours qui ne correspondent pas au nombre minimum de crédits requis pour l'obtention d'un diplôme d'études supérieures.
- Les cours de langue non prévus par le programme d'études.
- Les déplacements supplémentaires pendant le programme d'études.
- Les dépenses liées à la recherche, aux supports pédagogiques supplémentaires, aux excursions, à la participation à des ateliers ou séminaires, à des programmes d'échange, à des conférences ou à des stages.
- Les équipements pédagogiques comme l'ordinateur.
- Les frais de permis de séjour.

**VII.Obligations**

Les boursiers à ce titre doivent :

- Signer une déclaration sur l'honneur attestant de leur engagement à poursuivre leurs études, regagner leurs pays à la fin de leurs études, et à continuer à travailler et à servir la science, la technologie et le développement de leurs pays pendant au moins deux fois la durée de leurs études dans le cadre du programme.
- Se consacrer à leurs études à temps plein et sans interruption et fournir régulièrement à la banque des rapports sur leurs études et activités universitaires.

- Ne pas solliciter ni accepter d'autres bourses ni rémunération pendant les études dans le cadre du programme, qui pourraient interférer avec les études ou rendre difficile l'accomplissement de leurs autres obligations, sauf accord écrit de la banque.
- Respecter les lois du pays d'études et maintenir une bonne conduite personnelle et professionnelle conforme aux règles, règlements et objectifs du programme et à la mission générale de la banque en tant qu'institution islamique.

### **VIII.Rôle des bureaux des gouverneurs de la banque**

Les bureaux des gouverneurs sont censés :

- Annoncer le programme, aussi largement que possible, dans les communautés scientifiques et de recherche nationales.
- Informer les institutions scientifiques et de recherche compétents ainsi que les universitaires nationaux intéressés.
- Valider les candidatures pré-sélectionnées dans les filières proposées qui sont cruciales pour le développement national.

### **IX.Rôle des établissements de parrainage**

Mus par le même dessein que la banque, ces établissements sont censés :

- Sélectionner les candidats, les aider à compiler leurs dossiers et à obtenir l'aval des autorités locales.
- Aider les candidats à préparer leur départ, les mettre en congé d'études, et les accompagner dans leurs recherches.
- Faciliter la réinsertion des étudiants diplômés et pourvoir à leurs besoins de recherche et en équipement.

### **X.Liste des pays membres les avancés éligibles**

1. Afghanistan
2. Bénin
3. Burkina-Faso
4. Tchad
5. Comores
6. Djibouti
7. Gambie
8. Guinée
9. Guinée-Bissau
10. Mali
11. Maldives
12. Mauritanie
13. Mozambique
14. Niger
15. Palestine
16. Sierra Leone
17. Somalie

18. Togo
19. Ouganda
20. Yémen